

CONSEIL METROPOLITAIN DES 26 ET 27 JUIN 2025**Délibération n° 2025-119****36 - Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Bilan de la concertation préalable - Approbation****Date de la convocation** : 20 juin 2025**Présidence de séance** : Johanna ROLLAND – Présidente**Secrétariat de séance** : Robin SALECROIX**Présents : 83**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Adoptée à l'unanimité**Transmission en Préfecture le** : 10 juillet 2025**Mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole le** : 10 juillet 2025**Signé le 27 juin 2025 à Nantes par :**

Robin SALECROIX, Secrétaire de séance

Johanna ROLLAND, Présidente

Délibération n°36

Conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025

Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Bilan de la concertation préalable - Approbation

*Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

En conformité avec sa politique de renforcement des modes de déplacement doux sur le territoire métropolitain et en lien avec les territoires limitrophes, Nantes Métropole porte un projet de liaison cyclable intercommunautaire reliant les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. Ce projet porte sur la réalisation d'aménagements cyclables le long de la partie Ouest de la VM 37 et la réalisation d'une passerelle cyclable pour traverser le ruisseau des Hupières.

Une partie du tracé de la passerelle cyclable traverse une haie classée en Espace Boisé Classé (EBC) au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole. La mise en œuvre de ce projet nécessite donc de faire évoluer le périmètre de cet EBC de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise de la piste cyclable, et ainsi permettre d'engager les travaux nécessaires à sa réalisation. Ce changement de périmètre d'EBC nécessite de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité, en application des dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 4 avril 2025, le Conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par la présente procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. Par cette même délibération, le Conseil métropolitain a également approuvé les modalités de la concertation préalable relative à cette procédure.

Conformément à la délibération précitée, la concertation préalable s'est déroulée sur une période de quinze jours, du lundi 5 mai 2025 à 9h00 au lundi 19 mai 2025 à 17h00, selon les modalités suivantes :

- Un avis relatif à l'ouverture de la concertation et ses modalités a fait l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux, d'un affichage en mairie de Carquefou et au siège de Nantes Métropole, ainsi que d'une publication sur le site internet de Nantes Métropole ;
- Un dossier présentant les objectifs poursuivis par le projet de liaison cyclable a été mis à la disposition du public en mairie de Carquefou, au pôle de proximité Erdre et Loire et au siège de Nantes Métropole. Il a également été mis en ligne sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet> ;
- Pendant toute la durée de la concertation préalable, le public a pu consigner ses observations et propositions dans des registres papiers mis à sa disposition en mairie de Carquefou et à

Nantes Métropole, Département Urbanisme et Habitat, direction Stratégie et Territoires, Services Etudes et Planification, 5 rue Vasco de Gama à Nantes, ainsi que dans un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole. Le public avait également la possibilité d'adresser un courrier postal à Nantes Métropole.

Le dossier présenté n'a fait l'objet d'aucune contribution physique ou dématérialisée de la part du public.

Une fois le projet de mise en compatibilité finalisé, celui-ci, accompagné de l'évaluation environnementale, sera transmis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), et fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de Nantes Métropole et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, réunion dont il sera tenu procès-verbal.

Ce dossier, accompagné de l'ensemble des avis émis, sera alors soumis à enquête publique, laquelle portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLUm qui en est la conséquence. Suite à cette enquête, il sera proposé au Conseil métropolitain, par une déclaration de projet, de déclarer d'intérêt général le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre Carquefou et Sucé-sur-Erdre et d'approuver le dossier de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain de prendre acte de l'absence d'observations du public et dès lors d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à ce projet.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le bilan de la concertation relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.